



Accompagner des exploitations et livrer leurs données au DC-IAE

Les étapes importantes en bref

A qui ce document s'adresse-t-il ?

Toute organisation ayant les compétences nécessaires (principalement les fiduciaires agricoles) peut en principe livrer des données d'exploitation au DC-IAE et recevoir une indemnisation en conséquence (la première année jusqu'à 2750.-/exploitation et jusqu'à 1800.-/par exploitation par la suite). Les compétences requises pour participer comprennent au moins une bonne connaissance des informations enregistrées dans le cadre des prestations écologiques requises (PER) ou encore des compétences dans le domaine de la comptabilité d'exploitation agricole. **Si votre organisation ou entreprise n'a jamais livré de données au dépouillement centralisé chez Agroscope, nous vous recommandons de directement prendre contact avec l'Association fiduciaire agricole suisse (Yves.Niederhauser@segeca.ch).**

Résumé des étapes importantes

Le tableau suivant décrit les étapes importantes dans un ordre plus ou moins chronologique tout en sachant que i) certaines étapes s'étendent sur toute l'année et ne sont pas forcément définissables en termes de délais et ii) les données saisies durant une année (= année de saisie) sont livrées à Agroscope l'année qui suit (= année de livraison) :

Description des étapes	Quand ?
Conditions de départ (pour les nouveaux !) <ul style="list-style-type: none">- Pour s'introduire à la thématique, il est vivement recommandé de lire le Flyer Monitoring Agro-environnemental.- Pour pouvoir livrer des données d'exploitation, un contrat pour la transmission des données au DC doit être signé avec Agroscope et l'OFAG. Pour ce faire, 3 exemplaires signés doivent être envoyé à l'adresse suivante : Office fédéral de l'agriculture, Secteur Politique agricole, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne.	C'est la première chose à faire !

Description des étapes	Quand ?
<p>Démarchage d'exploitations</p> <ul style="list-style-type: none"> - En s'appuyant sur le Flyer Monitoring Agro-environnemental qui explique les grandes lignes du projet, il s'agit ici de motiver des agriculteurs à participer au projet. - Les arguments importants comprennent, par exemple : une indemnisation (la 1^{ère} année jusqu'à 2750.-/exploitation et jusqu'à 1800.-/par exploitation par la suite, voir Mode d'indemnisation pour le DC-IAE), une licence AGRO-TECH gratuite (version mobile incluse), la participation aux journées organisées en fin d'année ou encore la sensibilité de l'agriculteur aux questions agro-environnementales. Les mises en valeur récentes dans le rapport agricole peuvent aussi être utilisées pour motiver un agriculteur à s'engager (exemples : Emissions de gaz à effet de serre d'origine agricole - Consommation d'énergie de l'agriculture - L'azote dans l'agriculture - Emissions d'ammoniac de l'agriculture - Recours aux produits phytosanitaires dans l'agriculture) 	<p>Toute l'année ! Dans l'idéal, l'exploitant est recruté avant le début de l'année de saisie car celle-ci inclue les données des cultures intermédiaires</p>
<p>Entente avec l'exploitant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon le contrat pour la transmission des données au DC, l'exploitant <u>doit</u> signer une déclaration de consentement pour qu'il soit informé et donne son accord quant à l'utilisation des données qu'il livrera à Agroscope. - Il est également vivement recommandé de faire un contrat (contrat type à télécharger) avec l'exploitant afin de s'entendre de la part de l'indemnisation qu'il touchera après livraison de ses données à Agroscope. 	<p>Dès que possible !</p>
<p>Commande de licences AGRO-TECH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour utiliser le logiciel de saisie AGRO-TECH gratuitement, il faut un numéro de licence pour la fiduciaire agricole ou autre prestataire de services ainsi que pour chaque exploitant. Les licences AGRO-TECH, peuvent être commandées à Agroscope à aui-iae.data@agroscope.admin.ch . - Dans le cas où une licence n'est plus utilisée, elle doit être retournée à Agroscope. Quelques licences de réserve sont toutefois tolérées. 	<p>Dès que possible !</p>
<p>Formation d'introduction au logiciel AGRO-TECH</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation des spécialistes des fiduciaires agricoles ou autres prestataires de service a lieu à la journée d'information organisée en début d'année. Les besoins en formation y sont évalués par le biais de l'invitation envoyée aux intéressés. - Lors de la journée d'information, les spécialistes des fiduciaires agricoles ou autres prestataires de services annoncent le nombre d'exploitants devant suivre une formation. Les spécialistes n'ayant pas participé à la journée d'information sont contactés afin de couvrir tous les besoins. Sur cette base, AGRIDEA organise des cours pour les exploitants. - Pour chaque exploitant participant à la formation un montant de 100.- est reversé à la fiduciaire agricole ou autre prestataire de service. - Si l'exploitant ne peut pas participer à la formation, il peut quand-même commencer avec la saisie des données de l'année en cours et participer à la formation de l'année suivante. 	<p>Janvier-février, pour les spécialistes des fiduciaires agricoles ou autres prestataires de services Mars-mai pour les exploitants</p>

Description des étapes	Quand ?
<p>Demande d'acompte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à mi-mai, une demande d'acompte (une partie de l'indemnisation est payée en avance) peut être faite en remplissant le formulaire de demande d'acompte. 	<p>Jusqu'à mi-mai</p>
<p>Saisie des données d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles données ? Données PER (carnet des champs inclus), données du journal des traitements et sur la consommation d'énergie. Dans l'idéal, les données sont accompagnées des données comptables qui peuvent aussi être livrées à Agroscope (DC-Cta) et être indemnisées. Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter les directives pour la saisie et la livraison des données au DC-IAE. - Surtout lors de la 1^{ère} année, il est recommandé de garder un contact régulier avec l'exploitant afin de s'assurer qu'il mette ses données régulièrement à jours dans AGRO-TECH. Ceci améliore la qualité des données et permet d'éviter des corrections ultérieures laborieuses. 	<p>Toute l'année avec un suivi régulier !</p>
<p>Livraison des données à Agroscope</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via http://www.za-dc.ch/index.php/FR/ les données saisies durant une année (= année de saisie) sont livrées à Agroscope jusqu'à fin août de l'année suivante (exemple : les données saisies en 2017 sont livrées à Agroscope pour fin août 2018 au plus tard). - Dans l'idéal les données sont livrées bien avant, afin d'avoir plus de temps pour les corriger par le biais du processus de plausibilisation (voir étape suivante). 	<p>Dernier délai : 31 août</p>
<p>Plausibilisation et corrections des données</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dès réception des données, Agroscope effectue des tests de plausibilité afin d'optimiser la qualité des données. - Agroscope renvoie les résultats des tests à la fiduciaire agricole ou autre prestataire de service. Sur cette base les données sont corrigées et renvoyées à Agroscope. - Cette étape peut se répéter, en général pas plus de 2-3 fois. 	<p>Dès réception des données chez Agroscope !</p>
<p>Indemnisation définitive des données livrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base des informations des données livrées transmises par d'Agroscope, l'OFAG indemnise directement les fiduciaires agricoles ou autres prestataires de services selon le mode d'indemnisation pour le DC-IAE - L'indemnisation est accompagnée d'un décompte final indiquant le montant pour les données livrées de chaque exploitation. - Selon l'accord passé avec l'exploitant, la fiduciaire agricole ou autre prestataire de service reverse une part de l'indemnisation à l'exploitant. 	<p>Novembre-décembre de l'année de livraison</p>

Pour plus d'information, adressez-vous directement à :

Yves Niederhauser
 Fiduciaire SEGECA
 Beau-Site 9
 2732 Loveresse
 Tel. +41 (0)32 482 61 40
Yves.Niederhauser@segeca.ch

ou

Jérôme Frei
 Bundesamt für Landwirtschaft BLW
 FB Agrarumweltsysteme und Nährstoffe
 Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
 Tel. +41 (0)58 462 25 98
jerome.frei@blw.admin.ch